

CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Saint Augustin 19390

SÉANCE DU 3 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le vendredi 3 juillet, les membres du Conseil municipal se sont réunis en séance ordinaire à 20 h 30 à la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Marcel Auboiroux, Isabelle Monédière, Jean-Pierre Broussolle, Odile Géraudie, Léa Lebriez, Caroline Martinie, Mickaël Lameyre, Denis Leclerc

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Sylvie Sauge-Maison a donné pouvoir à Marcel Auboiroux, Bruno Guillemain a donné pouvoir à Jean-Pierre Broussolle, Raphaël De Azevedo a donné pouvoir à Mickaël Lameyre

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Isabelle Monédière est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

Ordre du jour

Monsieur le Maire explique aux Conseils Municipaux présents que lors d'un courrier émanant de la préfecture en date du 25 juin 2026, les délibérations prises lors du précédent conseil sont à annuler et remplacer car l'article L. 2121-11 du code général des collectivités territoriales, « dans les communes de moins de 3 500 habitants, la convocation est adressée trois jours francs commence à courir le lendemain du jour où la convocation est adressée aux conseillers et expire le lendemain du jour où le délai de trois jours est échu.

1. Approbation du compte- rendu du 5 juin 2026

Le compte- rendu du 5 juin est approuvé à l'unanimité.

2. Délibérations

A/ Annule et remplace la délibération 2026-025 pour le référent déontologique :

Désignation d'une avocate, madame Martine Gout, comme référente déontologue pour les membres du conseil municipal. En cas de litige, elle interviendra et sera rémunérée par la commune.

Délibération	Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 11
La décision est approuvée à l'unanimité			

B/ Annule et remplace la délibération 2026-026 pour la mise en place de la commission de Chauzeix-Le Bos :

Mise en place d'une commission consultative de gestion de la section du lieu-dit de Chauzeix-Le Bos. Bruno Guillemin est nommé président de la commission.

Délibération	Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 11
La décision est approuvée à l'unanimité			

C/ Décision modificative pour manque de crédits concernant l'amortissement de FDEE : 2 070, 41 € euros vont être transférés pour l'amortissement de la FDEE.

Délibération	Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 11
La décision est approuvée à l'unanimité			

D/ Annule et remplace la délibération 2026-028 pour le lancement du diagnostic des ormes (travaux) :

Réalisation d'un diagnostic par un spécialiste pour vérifier l'état sanitaire et mécanique des trois ormes qui se trouvent sur la place du village. Des travaux suivront pour sécuriser et améliorer l'entourage de ces arbres.

Délibération	Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 11
La décision est approuvée à l'unanimité			

E/ Annule et remplace la délibération 2026-029 pour la suppression de la régie de pesage :

Il a été constaté par madame la trésorière que la régie de pesage n'avait pas été en activité depuis 2023.

La délibération du conseil municipal faisant mention de cette suppression date du 19/02/1980.

Délibération	Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 11
La décision est approuvée à l'unanimité			

F/ Annule et remplace la délibération 2026-030 des délégués du Conseil Municipal au Maire :

Délibération	Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 11
La décision est approuvée à l'unanimité			

I/ Annule et remplace la délibération 2026-031 des délégués aux différentes associations ou syndicats :

Il n'y a pas de suppléant pour le PNR

Pour le syndicat du Puy de la Forêt, les délégués proposés par la commune sont désignés pour Tulle Agglo.

Délibération	Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 11
La décision est approuvée à l'unanimité			

J/ Annule et remplace les délibérations 2026-032 et 2026-033 pour l'amortissement des éclairages publics :

Subventions d'équipement de 761,08 € sur un an et de 5 213,04 € sur 5 ans.

Délibération	Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 11
La décision est approuvée à l'unanimité			

K/ Annule et remplace la délibération 2026-034 pour la constitution de la commission des impôts :

Il convient de constituer une liste de 24 contribuables, dont 6 sont choisis par le directeur départemental des finances publiques.

Cette commission sert à évaluer et réviser les valeurs locatives servant de base au calcul de la taxe foncière des habitations particulières.

Délibération	Contre : 0	Abstention : 1	Pour : 10
La décision est approuvée à l'unanimité			

L/ Annule et remplace la délibération 2026-035 pour la demande de subvention au Conseil Départemental pour achat d'un chargeur :

La commune demande une subvention au Conseil Départemental pour le chargeur du nouveau tracteur.

Délibération	Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 11
La décision est approuvée à l'unanimité			

M/ Annule et remplace la délibération 2026-036 pour l'achat d'un véhicule utilitaire :

La commune va acquérir un véhicule destiné aux services technique de la commune et retient l'offre de Monsieur Bouillaguet pour un montant de 24 000€ TTC

Délibération	Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 11
La décision est approuvée à l'unanimité			

N/ Réparation de la Route Communale n°19 :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la route desservant la centrale hydroélectrique a subi d'importantes dégradations à la suite de plusieurs débordements de la prise d'eau du canal située en amont. En accord avec le propriétaire de la centrale, Monsieur Ray, celui-ci participera financièrement au coût des travaux et s'engage à verser à la commune une participation forfaitaire d'un montant de 5 000€.

Délibération	Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 11
La décision est approuvée à l'unanimité			

O/ Convention de fourrière animale :

Une convention entre une entreprise de fourrière située à Meilhards et la commune a été signée.

Délibération	Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 11
La décision est approuvée à l'unanimité			

3. Informations et questions diverses :

- ➔ Motion pour le maintien du guichet SNCF de la Gare de Tulle les samedis : il a été présenté par Monsieur le maire la motion envoyée par Tulle Agglo afin maintenir le service en place, le conseil municipal de soutenir à l'unanimité.
- ➔ Camping : Madame Caroline Martinie a été nommée régisseur du camping municipal, Monsieur Franck Madrange régisseur suppléant

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 22 h 30.

Le maire, Marcel AUBOIROUX